



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

de la Fédération des chasseurs de l'Isère

du 8 avril 2023

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Bonjour Danielle, bonjour Monsieur le Maire. Monsieur Sydney REBBOAH, vous nous accueillez dans cette magnifique salle et nous allons pouvoir commencer.

Bienvenue à votre assemblée générale.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER — Présidente de la Fédération des chasseurs de l'Isère

Bonjour à tous ceux qui sont ici en présentiel, bonjour aussi à ceux qui sont devant leur écran.

Merci Monsieur le Maire, Sydney REBBOAH, de nous accueillir dans votre beau village et dans cette belle salle. Nous étions venus il y a quelques années pour le départ de notre ancien président, Roger BABOUD BESSE, que je salue et qui est dans la salle, que je remercie d'être là, et qui est résident de la commune d'Alleverd. Monsieur le Maire, je vais vous donner la parole afin de vous laisser nous présenter votre village.

Orateur : M. Sydney REBBOAH — Maire d'Alleverd

Bonjour à tous, bonjour Madame la Sénatrice, Mesdames les Vice-présidentes du département, Monsieur le Président des maires ruraux de l'Isère, Madame la Présidente de la Fédération des chasseurs de l'Isère, Mesdames et Messieurs les Élus, et bonjour Madame la Policière municipale qui nous fait le plaisir d'assister à cette assemblée générale, Mesdames et Messieurs les Chasseurs, Mesdames et Messieurs, nous sommes ravis aujourd'hui d'accueillir dans notre ville thermale et dans notre station de ski l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs de l'Isère. Alleverd est un territoire de nature, un territoire de randonnée, c'est aussi un territoire de sport et bien évidemment un territoire de chasse. Je voulais saluer particulièrement et chaleureusement tous les chasseurs d'Alleverd et du territoire du Grésivaudan qui sont là aujourd'hui, particulièrement Roger BABOUD BESSE, l'ancien président. C'est un plaisir de recevoir cette assemblée générale dans notre ville. La chasse fait partie de notre histoire, elle est intimement liée à notre société et, pour tout cela, elle doit être respectée.

En ces temps un peu troubles, si beaucoup voudraient tirer un trait sur toute cette histoire, se plaisent à bafouer nos institutions et ne respectent pas nos traditions, je voudrais dire ici avec force et conviction que la chasse fait partie de notre histoire, de notre patrimoine et de nos traditions.

Rassurez-vous je ne serai pas long, madame la Présidente, mais je voulais profiter ce matin de vous recevoir pour vous faire part de tout mon soutien au monde de la chasse, particulièrement à la Fédération des chasseurs de l'Isère. Ancien chasseur moi-même, j'ai ce lien avec la faune et la flore que des personnes bien intentionnées, bien sûr, pensent impossible. Alors oui, notre monde est bousculé, il change, c'est indéniable, à une vitesse folle, et nous devons nous adapter, voir les choses autrement, inventer de nouvelles manières de faire, imaginer un futur bien incertain. Il va falloir vous adapter, changer des habitudes, faire évoluer les règles. Même si c'est difficile, l'avenir, je pense, passe par là. Pour réussir ces défis, il faut avant tout se rappeler d'où l'on vient, et qui l'on est.

Nous pouvons être fiers de notre histoire, nous pouvons être fiers de notre patrimoine et de nos traditions. Soyez fiers de cette chasse qui véhicule des valeurs humanistes, cette chasse qui agit et prend bien plus loin de notre environnement et de la biodiversité que beaucoup peuvent le faire croire.

Le monde de la chasse est malmené alors oui, il faut la défendre, avec toute la modernité à laquelle notre monde nous contraint. En le faisant, nous défendons nos modes de vie, nos traditions, nos territoires et l'identité française. Je vous souhaite une très belle assemblée générale et je finirai par une citation de Charles Dickens : « Il y a une passion pour la chasse qui est profondément ancrée dans le cœur de l'homme. » Bonne matinée à tous.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci beaucoup Monsieur le Maire, d'avoir aussi bien lancé cette assemblée générale 2023 et je crois que, tout naturellement, nous allons pouvoir passer au rapport moral.

Auparavant, je vais vous présenter l'ordre du jour de ce qui nous attend sur la matinée.

Trois volets, comme toujours, rythmeront votre assemblée générale. Comme cela a été dit précédemment, nous commencerons par le rapport moral. Suivront les discours des élus des territoires. Puis viendra le temps de la remise de la médaille politique, que vous aviez lancée l'année dernière en la remettant au président du Conseil départemental, et il y aura également une remise d'un label Chasse à deux ACCA. Après une pause, nous aborderons ce qui est vraiment statutaire, obligatoire, réglementaire, avec le déroulé habituel qui comprend le rapport d'activité et le rapport financier. Il y aura aussi la présentation d'une modification du schéma départemental et nous vous rappellerons les modalités de vote puisque vous devrez voter après cette AG, à distance.

Enfin nous clôturerons cette partie statutaire pour passer à la partie plus « festive » qui terminera cette assemblée générale, avec les lauréats du concours photo « Une saison à la chasse ».

Un programme nourri et chargé nous attend donc.

Je vous propose de passer au rapport moral de Madame la Présidente.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER — Présidente de la Fédération des chasseurs de l'Isère

Chers amis Chasseresses et Chasseurs. Je sais que cela est toujours trop ou très conventionnel de commencer une intervention par des remerciements. Pourtant cela me paraît essentiel dans le contexte actuel, où la chasse est décriée par une société qui ne la reconnaît plus. Alors oui, je tiens à remercier les personnes qui sont là et qui vont intervenir sur notre plateau.

Je remercie Monsieur Cyrille MADINIER, président de l'Association des maires ruraux. Comment ne pas citer les maires, et en particulier les maires ruraux, dans une réunion de chasse ? Ils sont incontournables dans le dispositif de nos pratiques. Si, autrefois, les maires ruraux étaient imprégnés de la vie à la campagne, c'est beaucoup moins le cas aujourd'hui et nous avons besoin de recréer du lien avec eux, ne serait-ce que, comme le dit le Président national Willy SCHRAEN, pour leur expliquer la chasse, leur dire qui nous sommes, nous les chasseurs, ce que nous faisons et comment nous le faisons. D'ailleurs, nous allons mettre en place un circuit de rencontres avec eux sur le département. Cela débutera le 19 avril, avec une présentation de la chasse à l'Association des maires de l'Isère, puis avec les communautés de communes, et nous allons aussi créer un espace adhérent lié à notre base de données.

Je remercie madame Nathalie Faure, vice-présidente au Conseil départemental de l'Isère, déléguée à la montagne et représentant Jean-Pierre BARBIER, son président. Les chasseurs de l'Isère se doivent de remercier le Conseil départemental 38. Toujours à l'écoute des gens de la terre, il s'investit sur les nombreux projets que nous menons ensemble, que ce soit au niveau des aménagements du territoire ou à celui de la cohabitation. À signaler justement la rédaction d'une charte de la ruralité à laquelle le Conseil départemental nous a associés, et qui réunit tous les acteurs du territoire. Piloté par le Conseil départemental, et Fabien MULYK, qui doit nous rejoindre s'il n'est pas déjà là, fidèle parmi les fidèles, le lancement de cette charte devra avoir lieu en juillet 2023.

Enfin, je remercie monsieur Philippe MEUNIER, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant monsieur Laurent WAUQUIEZ, qui aura un peu de retard à cause d'un souci sur la route, mais clôturera les interventions.

Vous le savez et vous le voyez, le monde de la chasse est soutenu sans réserve par le Conseil régional. Ce soutien est sans équivoque, avec des prises de position fermes qui s'accompagnent d'aides financières importantes. Je laisserai Philippe vous en parler tout à l'heure.

Nous avons aussi dans la salle de nombreuses personnalités que je peux toutes citer et que je salue : Madame la Conseillère, Martine KOHLY, Conseillère Départementale de la 5ème circonscription. Tout à l'heure nous honorerons Madame Frédérique PUISSAT, sénatrice de l'Isère, qui a toujours défendu les valeurs de la campagne et de la montagne. Nous avons aussi des représentants de l'administration et de Monsieur le Préfet, qui assure la tutelle de notre organisation. Je salue Monsieur Xavier CEREZA, directeur général de la Direction départementale des territoires, et je salue également les représentants de l'Office Français de la Biodiversité. Merci à tous pour votre présence.

Un grand merci également à nos partenaires, qu'ils soient institutionnels, comme les agriculteurs, les éleveurs, les forestiers, sans qui la chasse ne serait même pas possible, ou qu'ils soient solidaires, comme la Fédération de randonnée, MBF ou les pêcheurs. Merci à tous ceux-là, qui sont avec nous aujourd'hui et qui œuvrent avec nous pour un meilleur vivre ensemble.

Merci à mes amis du conseil d'administration et au personnel de la fédération, qui forment une véritable équipe moteur pleine de ressources et d'énergie au service de la chasse en Isère.

Et enfin, merci à vous, chasseresses et chasseurs. Que vous soyez président de société, membre du bureau, président d'association spécialisée ou simple chasseur, vous êtes l'âme de cette fédération. Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de la chasse. Sur chacun de nos chemins, derrière chaque arbre, vous portez l'image de la chasse française. C'est pourquoi vous vous devez, nous nous devons d'être irréprochables. Et je veux souligner ici combien, lors de cette saison de chasse, vous l'avez été. En effet, aucun accident ou incident grave n'est à déplorer en Isère cette saison. Les efforts réalisés en matière de formation de tous les chasseurs sont énormes. La prise de conscience de chacun d'entre nous dans l'organisation de la chasse sur le terrain est remarquable et les résultats sont spectaculaires. Bien sûr, nous avons encore ici ou là quelques signalements de comportements irresponsables dans nos rangs, et cela est absolument intolérable, car ils nuisent à l'ensemble du monde de la chasse. Il nous faut continuer à éduquer, à former, à expliquer. Les propositions de mesures gouvernementales pour la sécurité à la chasse vont dans ce sens. Nous, les chasseurs, n'avons pas attendu les propositions de loi pour travailler sur la sécurité. Le nombre d'accidents liés à la chasse ne cesse de baisser. Il a été divisé par 4 en 20 ans, et par 5 pour les mortels. L'Office français de la biodiversité en dénombrait 90 en France sur la saison de chasse 2021-2022, et 70 cette année. L'année dernière nous avions 8 accidents mortels. Cette année 6 sont pour l'instant comptabilisés, ne concernant que des chasseurs. Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française. La Fédération nationale des chasseurs souhaite aller encore plus loin. Elle est à l'initiative de la formation décennale obligatoire de tous les chasseurs pour tendre chaque jour un peu plus vers le « zéro accident ». En Isère nous proposons un catalogue varié de formations allant vers toujours plus de connaissances en termes

d'organisation et de pratique de la chasse. La sécurité à la chasse ne devrait plus être un sujet politique ou médiatique majeur, alors ne tombons pas dans le piège de ceux qui veulent séparer les gens dans leur diversité, de ceux qui veulent faire le buzz au détriment de l'intelligence, de ceux qui vouent un culte à l'instant au détriment de la réflexion. Je voudrais ici saluer Monsieur NEUDER, député de l'Isère dans la septième circonscription. Il n'est pas là aujourd'hui, mais avait participé à notre assemblée générale l'année dernière. Monsieur NEUDER et son groupe ont déposé un amendement visant à retirer l'article unique du projet de loi qui demande, une fois de plus, l'interdiction de la chasse le dimanche alors que la commission sénatoriale sur la sécurité à la chasse n'avait pas retenu cette option. Merci Monsieur NEUDER, et merci à tous les députés, quel que soit leur bord politique, qui ont voté cet amendement. Merci au groupe Alliance des usagers de la nature, qui a écrit aux députés pour leur expliquer qu'interdire la chasse le dimanche n'est pas la bonne solution. La commission a rejeté la proposition de loi. Elle sera néanmoins examinée en séance publique dans sa version initiale le jeudi 13 avril. Nous n'en avons pas la confirmation.

Il me semble tout de même qu'aujourd'hui, et on le voit dans l'actualité, des sujets autrement majeurs et prioritaires sont à traiter par nos parlementaires plutôt que de s'acharner sur la chasse. Ça suffit. Il y en a marre, de tant d'intolérance, de radicalité, d'interdits ! Il y en a marre qu'on décide tout le temps de l'espace et de l'activité dédiés à chacun, qu'on planifie nos libertés individuelles, qu'on balaie le droit de propriété avec des slogans comme « la nature appartient à tous », quand 90 % des territoires en France sont privés ! Laissez-nous chasser ! Laissez-nous manger de la viande ! Laissez-nous cultiver et élever nos animaux ! En un mot : laissez-nous vivre ! Qu'on arrête de faire croire que nos villages sont des zones de guerre où le moindre promeneur est en danger. Qu'on ait le courage de reconnaître l'utilité de la chasse et des travaux que les chasseurs mènent sur leur territoire. Pour cela, osons la chasse, osons la montrer. Ce que les gens voient de vous, c'est ce qu'ils comprennent de la chasse. L'Isère est en première ligne, précurseur des moyens qu'elle produit pour la promotion de la chasse. Nous sommes des gens libres, ouverts au dialogue, et nous contribuons par nos propositions innovantes à la réflexion sur le bien-vivre ensemble de ce pays.

En vertu de leur attachement viscéral à leur territoire, les chasseurs n'ont-ils pas été les premiers, avec les agriculteurs, à assister les pompiers dans leur combat contre les feux de forêt cet été ? Ayons le courage d'aller à contre-courant d'une opinion manipulée par la peur. C'est notre combat d'aujourd'hui. Bien sûr, nos missions sont nombreuses et les dossiers s'accumulent, qu'il s'agisse de gestion de l'environnement, de réglementation, de juridique, de sécurité. Oui, ayons le courage et la fierté d'exister non pas seulement par ce que nous faisons, mais surtout par ce que nous sommes. La chasse n'est pas un métier, c'est une passion.

Irréprochables, il nous faut l'être aussi au niveau fédéral, et cela commence par la transparence et la sincérité de nos finances. Nous avons eu cette année, comme douze autres fédérations et la fédération nationale, un contrôle très scrupuleux de la Cour des comptes, en particulier sur les missions qui nous sont confiées par l'État. Nous ne manquerons pas de vous communiquer ses conclusions dès que le rapport sera publié.

Indissociable du volet « sangliers », le dossier « dégâts » sera vraisemblablement le dossier majeur des prochaines années. Une convention a été signée au niveau national entre la Fédération nationale des chasseurs et les représentants du monde agricole en présence de deux ministres : Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Bérange COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'écologie. Cet accord prévoit la mise en œuvre d'outils qui permettront de faire baisser de 20 à 30 % les surfaces détruites sur le territoire français. En Isère, nous avons rencontré les représentants départementaux et attendons la traduction réglementaire de cet accord national pour inclure, en concertation, les mesures possibles dans notre schéma départemental cynégétique. L'indemnisation dégâts est supportée entièrement jusqu'à ce jour par les fédérations de chasse. Ce système, construit historiquement par une loi de finances de 1968, a été confirmé et validé par le Conseil constitutionnel. Devant la hausse des prix des céréales, l'État a accompagné les fédérations avec le plan de résilience de 20 millions d'euros, qui a permis la prise en charge de l'augmentation du prix en 2022. De plus, un plan d'accompagnement sur 3 ans, à hauteur de 60 millions, est débloqué aux fédérations en parallèle des accords nationaux sur les moyens mis en œuvre pour faire baisser les dégâts. Mais le système est à bout de souffle. L'indemnisation des dégâts vide nos caisses et nous ne savons pas combien de temps encore nous pourrions tenir. Comme le dit Willy SCHRAEN, nous pourrions être le bras actif de politiques environnementales et scientifiques des collectivités territoriales si nous n'étions pas pieds et poings liés avec l'entière responsabilité du paiement des dégâts et l'obligation de la chasse qui en découle. La Fédération nationale des chasseurs n'en restera pas là et nous pouvons compter sur notre président national pour retourner à la table des discussions avec le monde agricole et l'exécutif.

J'aurais aimé avoir davantage de temps pour vous parler de sujets d'importance qui sont liés à l'avenir de la chasse. Des sujets comme l'interdiction du plomb, la police de la chasse, les directives européennes et la chasse adaptative, nos travaux en faveur du petit gibier de montagne et de plaine, la valorisation de la venaison, la vulgarisation de nos travaux environnementaux et scientifiques, nos campagnes de communication, nos moyens humains et financiers mis à disposition dans les communes pour vous accompagner dans vos animations, vous parler aussi des événements

tels qu'« Un dimanche en nature » ou « Un dimanche à la chasse », mais je dois raccourcir. Et s'il y a un sujet que je ne peux pas passer sous silence, c'est bien celui du loup. Il ne se passe pas une semaine en Isère sans que le loup fasse parler de lui. 22 meutes siègeraient actuellement sur notre département. En France, 50 départements sont concernés par la présence du loup. On l'a même observé jusqu'en Bretagne. Son statut d'espèce protégée, défini par la convention de Berne, ne semble pas pouvoir être modifié, et même si les chasseurs ne sont pas entendus par les instances gouvernantes, nous ne restons pas silencieux pour autant et nos demandes sont fermes : que la prédation soit prise en compte dans les dommages de la faune ; que nous puissions avoir un plan de gestion de l'espèce par massif, avec des moyens techniques adaptés et la possibilité des tirs pendant les battues. Nous espérons vivement qu'il y aura des aménagements sur le nouveau Plan national loups. 29 chasseurs isérois siègent au Réseau Loup-Lynx. 12 chasseurs ont été également désignés comme rapporteurs des 12 pays cynégétiques. L'application Vigifaune, développée par la Fédération régionale des chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes, permet à tout un chacun de faire remonter ses observations de terrain. Nous vous engageons à le faire, chacun de vos témoignages est précieux. Car c'est bien par-là qu'il faut commencer : démontrer que la réalité du nombre de loups est bien supérieure à celle qui nous est donnée par les chiffres officiels. Qui mieux que les chasseurs savent qu'une bonne gestion commence toujours par une bonne estimation des populations ?

Je vais conclure maintenant en vous disant que ce qui se joue aujourd'hui avec la chasse est bien plus que l'avenir de notre pratique. C'est l'enjeu de la sauvegarde de nos valeurs, de notre identité, de notre histoire, de la légitimité de notre culture, d'un monde réel et non virtuel, et comment nous allons pouvoir vivre ensemble demain dans nos villages.

Je vous le dis encore : je crois en l'avenir de la chasse, mais j'ai besoin autour de moi de gens qui y croient aussi. Si nous-mêmes n'y croyons plus, qui croira à notre place ? Alors oui, je crois en l'avenir de la chasse, mais plus que tout, je crois en vous. La chasse ne mourra pas, car vous la portez en vous, au plus profond de votre être. Je vois la passion qui vous traverse, je sens le souffle qui vous anime, j'entends l'appel qui vous entraîne dans vos montagnes, vos plaines, vos forêts. Je sens, je connais la formidable capacité que vous avez à vous adapter. Alors je n'ai pas peur. N'ayez pas peur, la chasse survivra parce qu'elle est inscrite dans notre humanité.

Je vous remercie de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Madame la Présidente. Quand je reste 6 mois sans vous voir, la dernière fois je vous avais vue en septembre, je continue à beaucoup entendre parler de vous. Ça veut dire que vous êtes vraiment au cœur de notre société.

[projection de la vidéo]

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER — Présidente de la Fédération des chasseurs de l'Isère

Je veux juste faire une parenthèse pour accueillir Monsieur Didier RAMBAUD, sénateur de l'Isère. Merci, Monsieur RAMBAUD, d'être là.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Monsieur MEUNIER est arrivé également, il va nous rejoindre sur le plateau.

Je disais : on entend parler de vous et si on regarde le spot qui vient de vous être projeté et qui a été réalisé par la Fédération nationale, c'est bien que tout est communication aujourd'hui. Ça, c'est un outil de communication, mais la première communication, comme vous l'a dit votre présidente, c'est vous sur le terrain.

Nous allons continuer cette partie politique avec les maires ruraux. La particularité des maires ruraux, c'est d'être élus de communes de moins de 3 000 habitants. Monsieur MADINIER, je vous invite à rejoindre le pupitre pour partager avec nous la position, relative à cette AG de chasse, des maires ruraux de l'Isère.

Orateur : M. Cyrille MADINIER — Président de l'Association des maires ruraux de l'Isère

Bonjour à toutes et tous. Merci Danielle, je ne vais pas refaire le protocole, mais je tiens juste à saluer tous mes collègues du Conseil départemental, parce qu'ils sont venus nombreux aujourd'hui. Martine, vice-présidente aux sports, conseillère départementale de ce canton, mon ami Frédéric, Nathalie, Fabien qui arrive, je tiens à saluer aussi Didier RAMBAUD, sénateur de l'Isère, et mon collègue le maire d'Alleverd pour cette présentation, bonjour Sydney, et vous saluer vous, amis chasseurs.

L'association des maires ruraux de l'Isère est importante aujourd'hui pour le monde de la chasse. Elle regroupe un certain nombre de communes généralement de moins de 2 500 habitants, mais ceci est variable en fonction de la localisation. Cela peut être plus important si c'est enclavé autour des villes. Aujourd'hui, l'association concerne environ 180 communes sur le département. C'est une belle association qui se développe de plus en plus et fait un travail de proximité, d'« aller vers ». Je remercie sincèrement Danielle pour son invitation parce qu'il est important

que nous soyons présents avec vous aujourd'hui. L'ACCA fait partie de nos associations communales, comme le comité des fêtes, comme le foot, cela fait partie de nos vies. Un village sans ses associations, c'est une cité-dortoir. J'estime donc que le monde associatif doit être mis en avant. Je ne connais pas un seul maire qui n'ait pas fait appel durant son mandat à son ACCA. Moi, ça m'est arrivé il n'y a pas longtemps, car on avait des sangliers sur la commune. Il est vraiment capital qu'on soit présent et qu'on représente les villages, vous représentez vous-même une cartographie des villages. Un conseil municipal, surtout sur des communes de moins de 1 000 habitants, où on a encore un panachage, c'est une cartographie politique, une cartographie des associations. Dans mon propre conseil municipal, celui de la commune de Flachères, dont je suis maire, j'ai deux chasseurs. On en discute, à chaque conseil on parle de nos associations, on a besoin de vous. Et encore plus à l'association des maires ruraux, on a grand plaisir à vous rencontrer, ce n'est pas un travail qui date d'aujourd'hui, c'est un travail au long cours. Quand je suis arrivé ce matin ici, je suis passé pas très loin en direction de Theys. Nous y avons fait une assemblée générale il y a quelques années, et nous avons déjà parlé du loup à l'époque. Nous avons besoin d'échanger. Il faut défendre la chasse parce que ça fait partie de nos traditions. On parle avec nos aînés. Ce n'est pas moi, qui ai la cinquantaine, qui vais inventer ce qui s'est passé il y a quelques années ou quelques décennies sur Flachères, par exemple. C'est une discussion avec les aînés qui me l'apprend. Ils étaient tous chasseurs. Où est le problème ? Il y a de la place pour tout le monde et le monde associatif est là pour faire cette promotion. On a différentes façons de le faire. Je suis vice-président à la ruralité au Conseil départemental et la charte départementale de la ruralité, c'est moi qui la porte. Ce travail va se faire et être présenté au mois de juin et on va monter en charge à partir du mois de septembre pour faire la promotion de la vie rurale. Je ne remercierai jamais assez la Fédération de la chasse, parce qu'ils participent activement à l'écriture de cette charte départementale. Ce n'est pas le Conseil départemental qui écrit, c'est un travail en commun. Il y a la chasse, il y a la pêche, il y a les associations environnementales, il y a une association sportive, il y a différentes associations d'élus, tout un ensemble de personnes qui vont l'écrire pour accompagner les maires ruraux et les différentes associations vers un monde meilleur. Parce qu'il y a de la place vraiment pour tout le monde.

Je terminerai mon propos sur une chose qui va se passer en 2023, et je vous demanderai de la marquer sur vos agendas, parce que c'est une chose rare. Nous allons organiser le Congrès national des maires ruraux de France dans notre beau département. Cela fait des années que cela n'a pas été organisé, la dernière fois cela s'était passé à Autrans. Cette année nous allons à l'Alpe d'Huez, et je peux vous dire que l'accueil sera grand, parce qu'il y aura tous les maires ruraux et, chose exceptionnelle, nous invitons aussi le samedi les maires ruraux de l'Isère, les élus de l'Isère. C'est important. Un département invite, il est normal que mes collègues soient présents. Nous allons nous retrouver nombreux à l'Alpe d'Huez pour faire la promotion de la ruralité. Nous pourrons y présenter la Charte départementale de la ruralité, il y aura le président du Département, certainement le président de la Région, j'inviterai aussi la Fédération de la chasse parce que vous faites partie de nos vies comme la Chambre d'agriculture et plein de monde. Nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous. C'est un travail au long cours, de confiance. Il faut que les élus aient confiance en leurs ACCA et grâce à tout cela, ça ne peut que fonctionner. J'y crois. Il faut arrêter avec la petite musique « on n'aime pas la chasse ». Nous sommes en liberté, j'aime la liberté, vous aimez la liberté et que vive la chasse !

Merci pour cette invitation et passez une excellente journée. À très bientôt, j'espère vous revoir les 29 et 30 septembre, et le 1^{er} octobre.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER — Présidente de la Fédération des chasseurs de l'Isère

Merci Cyrille. Je salue Fabien MULYK, qui vient d'arriver, merci d'être là.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Comme d'habitude, nous avons entendu des discours politiques très soutenant pour vous. Nous allons passer au Conseil départemental, j'invite madame Nathalie FAURE, vice-présidente en charge de la montagne, à rejoindre le pupitre.

Orateur : Mme Nathalie FAURE — Vice-présidente du Conseil départemental de l'Isère, en charge de la montagne

Merci. Bonjour à tous. Madame la Présidente, merci pour votre invitation. J'étais déjà présente l'année dernière à Villard-de-Lans, où j'avais découvert un univers, une famille. Je ne pouvais donc que répondre présente cette année, en particulier pour porter aussi la parole du Département. Merci Monsieur le Maire pour l'accueil à Alleverd aujourd'hui. Le Département attache une importance toute particulière à la chasse, cela se voit par la présence de nombre de mes collègues aujourd'hui. Bonjour à eux. Bonjour Monsieur le Conseiller régional, bonjour Monsieur le Sénateur, Mesdames et Messieurs les Chasseurs.

Je suis vraiment ravie d'être là aujourd'hui. Je ne peux pas dire que je dénote un peu au milieu de vous tous, mais il est vrai que je ne suis pas chasseur. J'ai cependant toujours été entourée de chasseurs (n'est-ce pas, Daniel ?) qui

m'ont beaucoup appris de l'univers des chasseurs, enseignée sur tout ce que vous faites. On sait que la chasse existe depuis que l'humanité existe, comme la cueillette. La manière dont vous vous êtes développés avec toutes ces missions dont vous êtes les détenteurs me fait partager beaucoup des choses qui ont été dites par monsieur le Maire d'Alleverd. J'ai également écouté avec beaucoup d'attention votre rapport moral, Madame la Présidente. C'est vrai que le département, au travers d'un soutien financier, mais aussi par un partage de travail, soutient la famille de la chasse. J'ai lu ce matin vos propos dans le *Dauphiné*, j'ai aussi vu la publicité que vous nous avez montrée et que l'on voit sur les chaînes nationales aujourd'hui, et qui montrent que, effectivement, la chasse a encore besoin d'une communication positive pour expliquer que non, la chasse ce n'est pas que tuer. La chasse c'est la protection de l'environnement, l'amour de la nature, la gestion de la faune et de la flore. L'utilité des chasseurs est vraiment importante, au-delà du lien convivial qui peut exister et est important aussi. Cela est mentionné, reconnu, c'est une association d'utilité publique, elle a un vrai rôle de régulation et les chasseurs sont des gens qui aiment les animaux. J'ai pu m'en rendre compte, ils ne sont pas là que pour les tuer, ils les protègent aussi, ils protègent leur environnement pour qu'ils puissent continuer à exister de manière harmonieuse.

Au niveau du Département, en ce qui concerne le travail fait en faveur du lien avec le grand public, je citerai l'application Isère Outdoor, qui permet de suivre les battues, de savoir où sont les chasseurs, afin de pouvoir se promener plus sereinement. Il ne faut pas les stigmatiser, la cohabitation ne devrait pas être un problème. Comme vous le disiez, Madame la Présidente, il n'y a pas eu d'accident majeur en Isère, et ceux qu'il y a eu au niveau national n'ont concerné que des chasseurs.

Je souhaite que vous puissiez continuer à exercer sereinement votre passion, parce que c'en est une. J'ai découvert des gens passionnés qui aiment la nature et leur territoire. Je vous souhaite donc que l'évolution des discussions avec les collectivités, avec l'État, puisse se faire de manière sereine et que vos requêtes aboutissent.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale, une très belle journée. Le Département est à vos côtés.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Madame FAURE. Que de mots qui, j'espère, vous touchent. Car au-delà des soutiens financiers cités et qu'on reverra dans les rapports financiers, je me souviens que, l'année dernière, certains d'entre vous dans la salle m'avaient dit se sentir encore plus fiers d'être chasseurs après avoir entendu les propos de l'assemblée générale. Nous allons maintenant élargir à la région Auvergne-Rhône-Alpes, et je vais laisser la parole à monsieur Philippe MEUNIER.

Orateur : M. Philippe MEUNIER — Vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame la Présidente, merci de votre invitation. Je salue évidemment nos deux sénateurs présents, je regrette l'absence des députés et si vous les croisez, s'ils font encore un peu de terrain pour certains d'entre eux, vous leur direz que c'est bien d'être présent à l'AG de la fédération de chasseurs départementale. Les chasseurs ont quand même un rôle important sur l'ensemble de notre département, de notre région et de notre pays. Je salue également le représentant de la Préfecture, je salue évidemment la vice-présidente du département et monsieur le Maire qui nous accueille, ainsi que le président des communes rurales de l'Isère.

Chers amis je suis très heureux d'être là, d'abord parce que j'ai fait une belle saison de chasse. J'ai bien rempli mon congélateur, on a dégusté la venaison régulièrement et ma deuxième fille, qui a passé son permis de chasse cette année, m'a dit « Papa, j'aimerais inviter mes copines cette semaine pour faire une pierrade de chevreuil, est-ce qu'il t'en reste ? » Je lui ai dit « Oui, ma fille, il va peut-être falloir que tu ailles en chasser un peu parce que tu m'en manges beaucoup ! » Elle m'a répondu : « Tu n'as qu'à me prendre mon timbre. » Je vais donc lui prendre le timbre cette année, parce que Madame la Présidente, c'est bien pour les jeunes chasseurs de ne pas payer le timbre la première année, mais ce serait bien aussi qu'on puisse continuer à faire un effort pour les jeunes chasseurs après la première année, parce que même si le timbre est passé cette année à 205 euros, ça fait cher quand vous êtes un père de famille et que vos enfants chassent. C'est quand même une somme conséquente à sortir, d'autant plus qu'il y a aussi l'équipement à payer, l'arme à acheter, ça finit par faire beaucoup. Mais c'est un plaisir, je chasse en famille, avec deux de mes filles (la troisième n'a encore que 13 ans...).

Je suis donc un chasseur heureux, parce que je trouve que nous pratiquons bien notre passion dans tous les territoires de notre région et je dois vous féliciter, amis chasseurs de l'Isère, puisque j'ai pu prendre connaissance des chiffres concernant la pratique de la chasse et constater moi aussi l'absence d'accident de chasse cette année dans votre département. Ce n'est pas le fruit du hasard, Madame la Présidente, c'est le fruit de votre travail avec les membres de votre conseil d'administration et de votre bureau, que je salue. C'est un travail de longue haleine et il est naturel quand on pratique un sport, une passion, un loisir, de toujours faire attention à la sécurité et ça ne concerne pas que les chasseurs. Cela concerne aussi ceux qui font du vélo, du ski, du parapente, de la marche à pied, cela concerne tout le monde. Il faut l'assurer à chaque fois qu'il y a une activité humaine. Nous faisons ce qu'il y a à faire et nous avons de très bons résultats. Ce serait bien que toutes les pratiques sportives aient les mêmes

résultats que vous dans votre département, Madame la Présidente, en ce qui concerne les accidents. Vous montrez l'exemple. On peut avoir une activité humaine sans avoir de risques inconsidérés et des blessés, c'est pourquoi je vous adresse mes félicitations à vous tous. Que les autres fédérations de sport prennent exemple sur vous.

Je vais vous parler de la région Auvergne–Rhône-Alpes, et notamment du plan que le président Laurent WAUQUIEZ a mis en œuvre. Dans la vie politique, il y a ceux qui parlent, et il y a ceux qui font. Nous on parle et on fait. On défend la chasse, Laurent WAUQUIEZ l'a toujours dit, nous avons donc mis en place un soutien à la chasse financier. Avec nos CPO nous en sommes au troisième triennal, adopté dernièrement, soit 3 millions d'euros pour la chasse en Auvergne–Rhône-Alpes, tous les 3 ans. Depuis notre arrivée et le vote du premier triennal, en 2016, nous avons déjà mis sur la table pour nos amis chasseurs 6 millions d'euros. Pour le troisième triennal nous allons encore mettre 3 millions d'euros et en 2026 (nous sommes élus jusqu'en 2028) nous aurons mis sur la table pour la pratique de la chasse et les fédérations de chasse la somme conséquente de 10 millions d'euros. Nous aurons fait ce qu'il faut pour que la chasse puisse continuer à s'exprimer et à vivre sur notre territoire.

Ces investissements concernent d'abord la sécurité, avec les postes de tir surélevés, mais aussi le suivi de la biodiversité, la protection de notre environnement avec notamment la plantation des haies, les clôtures assurant aussi le couvert. Les actions sont multiples et font que, grâce aux investissements financiers par la Région, la nature s'exprime encore plus vivement et une biodiversité encore mieux protégée.

Pour la fédération de l'Isère, le soutien de la Région est d'environ 100 000 euros par an. Depuis 2016, cela représente des centaines de milliers d'euros pour les chasseurs de l'Isère, la fédération de l'Isère, donc pour les territoires isérois. On continue dans cette action-là. Le président Laurent WAUQUIEZ m'a conféré la seule vice-présidence de France au sein d'un exécutif régional qui concerne la chasse et la pêche. (J'ai d'autres délégations, mais je suis très fier de celle-ci.) C'est pour continuer le travail qui est déjà bien accompli et que nous allons continuer à mettre en œuvre.

Ces chiffres ne sont pas le seul soutien que le monde de la chasse reçoit de la région Auvergne–Rhône-Alpes. Nous avons décidé en juin dernier, lorsque nous avons voté le rapport pour la chasse, d'ajouter deux lignes supplémentaires de soutien à la chasse. L'une concerne votre amélioration des locaux de chasse pour avoir un meilleur confort, notamment lorsqu'il s'agit de faire un plan de gestion de chasse et qu'il fait froid, qu'il pleut. Donc n'hésitez pas, faites remonter vos demandes de subventions au siège de la Région et on prendra 50 % de l'investissement que vous serez amenés à réaliser pour vos portes, huisseries, installer un poêle... La chasse, c'est aussi le plaisir de pouvoir chasser y compris quand les conditions sont désagréables et si on veut réguler nos gibiers, il faut que les chasseurs soient présents sur les territoires et accueillis dans les meilleures conditions.

Le troisième volet qui a été voté et qu'on a mis en place, est un projet phare par département, par fédération de chasse. Nous l'avons fait au cours du premier mandat pour nos amis pêcheurs, nous le faisons maintenant pour nos amis chasseurs. Ce que j'ai souhaité et proposé aux présidents des fédérations départementales de chasse, c'est qu'on puisse investir dans des pas de tir sur les lieux où vous passez vos permis parce que je me suis rendu compte qu'on a une théorie, on a une pratique, mais on ne tire pas à balles réelles après la pratique théorique ou après l'obtention du permis de chasse parce qu'il n'y a pas de pas de tir. Il faut corriger ça. J'aimerais que dans tous les départements de la région, on puisse avoir un pas de tir pour que les chasseurs puissent venir tester leur carabine, celle avec laquelle ils vont chasser. C'est important pour les chasseurs, d'abord parce qu'ils reviendront moins bredouilles de la battue et parce qu'un jeune chasseur qui apprend à tirer avec sa carabine, il a un problème d'angle de tir et quand il sera en situation de chasse, il ne sera pas surpris par son tir. C'est important qu'on puisse avancer dans ce domaine, Madame la Présidente, je sais que tu es en train de regarder ça et les autres départements aussi. Avec des pas de tir dans chaque fédération de chasse, on sera très bien équipés.

Donc les trois volets : le CPO chasse, avec des actions mises en œuvre à travers les fédérations départementales, un soutien exclusif réservé à l'aménagement de vos cabanes de chasse, donc remontez bien les informations, adressez-vous à la Fédération départementale de l'Isère qui vous dira ce qu'il faut faire, et le troisième volet : des pas de tir dans tous les départements de la région. Je pense qu'avec ça nous aurons déjà fait du bon travail.

Pour conclure, j'aimerais vous parler du loup. Cela fait déjà un moment que j'en parle, mais j'ai l'impression que cela n'intéresse pas ceux qui ne sont pas en contact avec la nature. Le loup tue, j'aimerais qu'on le rappelle. Il tue la biodiversité, il tue notre pastoralisme, et vous verrez qu'un jour il tuera aussi un homme. L'histoire de France ne date pas de la dernière élection présidentielle, elle remonte loin. Il suffit de regarder les carnets paroissiaux pour savoir que le loup tue aussi les hommes. Nos anciens ont passé beaucoup de temps à éradiquer le loup de nos campagnes, avec des tenues qui n'étaient pas identiques aux nôtres quand on va à la chasse, et avec des temps compliqués puisqu'il n'y avait pas encore le réchauffement climatique. Vous croyez qu'ils sortaient le matin, en plein hiver, pour traquer le loup pour s'amuser ? Pas du tout. Ils le faisaient parce que c'était nécessaire. Nous ne sommes plus dans le temps où on était obligé de sortir pour traquer le loup qui dévorait l'ensemble des bêtes qu'il rencontrait, heureusement. Mais je pense qu'on peut aujourd'hui respecter la biodiversité en respectant tous les acteurs du territoire. Parce que le loup tue les moutons, il pense que c'est son frigo, il ouvre la porte et il mange les

moutons. Comme les contribuables paient, ce n'est pas grave ! Des dizaines de millions d'euros par an pour payer les dégâts du loup. Pour qui ? Des mangeurs de quinoa ? Pour de pseudo-journalistes qui nous font la leçon à travers des médias publics qu'on finance d'ailleurs avec nos impôts ? Il y a aussi des chaînes privées de télévision, notamment une, qui n'hésitent pas aussi à faire de la propagande. Comme le loup tue les moutons, les hommes se retirent des espaces parce qu'ils n'en peuvent plus. On leur dit d'acheter des chiens, et les contribuables les paient. Ce sont des patous, de gros chiens. Ils défendent les moutons, et quand un randonneur traverse avec ses deux bâtons, et que le patou attaque on porte plainte contre le propriétaire du patou à qui on a dit qu'il fallait en acheter un pour se protéger des loups qui mangent son troupeau. Il faut arrêter de marcher sur la tête. Que le loup ait sa place à Yellowstone ou dans certains territoires où il n'y a pas de pastoralisme, ça ne me gêne pas. Que quelques loups se baladent dans nos montagnes, régulés par la chasse, ça ne me gêne pas, mais il va falloir que ça s'arrête. Quand vous aurez la chance de croiser vos députés, vous le leur direz, et aussi que la convention de Berne, c'est une convention. Ça se signe, mais une convention on en sort. Il faut poser les choses sur la table. On est chez nous. Je suis heureux de voir que les fédérations de chasse se saisissent de la question du comptage des loups, parce que je vais vous expliquer une histoire. Vous avez deux fonctionnaires. L'un poste des photos sur lesquelles il voit 4 loups et 4 loups, donc 8 loups. Il dit à son collègue : « Tu sais, chez nous, il y a 8 loups.

— Ah bon ?

— Oui, je vais te montrer les photos. Sur la première il y a 4 loups, sur la deuxième 4 loups.

— Oui, mais moi je compte 4 loups.

— Non, tu vois bien qu'il y en a 8, ils passent les uns après les autres...

— Non, il n'y a pas 8 loups, j'en vois 4. »

Ils ont peut-être fait le tour de la zone et de l'appareil photo, les 4 loups. Donc le fonctionnaire qui a mis le piège-photo fait une analyse de crottes, et on constate qu'il y a bien 8 loups.

Alors les chasseurs qui sont sur le terrain disent que ce serait bien qu'on compte les loups. C'est ce qu'a fait un département pas loin d'ici, et en 48 heures on passe de 500 à 800 loups. J'ai bien conscience que la France est dirigée par une administration aux ordres du pouvoir exécutif, ce qui est normal, mais il va falloir que tout ça s'arrête. Je vous encourage donc vivement à compter les loups, Madame la Présidente, j'encourage toutes les fédérations départementales de chasse à le faire, et nous mettrons tout sur la table et nous verrons combien il y a de loups et s'il y a encore besoin de la convention de Berne. Voici le message que je voulais vous faire passer en plus du soutien de la Région à travers ses dispositifs budgétaires. Je voulais aussi vous dire que je suis optimiste en tant que chasseur parce qu'on a le bon droit pour nous. Nous sommes ici chez nous et il va falloir que certains le comprennent, y compris ceux qui sont à Bruxelles. Nous avons une biodiversité qui se développe, nous n'avons jamais eu autant de grand gibier sur nos territoires, même peut-être trop, me disent les forestiers, donc il faut continuer à réguler. Certaines espèces sont en danger, mais je sais que madame la Présidente vous vous en occupez avec les autres fédérations départementales de chasse, et il faut effectivement les protéger pour laisser à nos enfants et à nos petits-enfants la nature que nos anciens nous ont léguée. Tout ça, nous le faisons dans de bonnes conditions de travail, dans une bonne ambiance et toujours avec ces moments d'amitié qui caractérisent notre passion. Mes chers amis, le message est que 1) nous sommes heureux d'être chasseurs, 2) on va continuer à chasser, 3) on va essayer d'expliquer à ceux qui ont du mal à comprendre que ce ne sont pas ceux qui ne sont pas de notre territoire et qui mangent du quinoa tous les jours à midi qui vont nous dire ce qu'on va faire demain matin.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

J'avais déjà été très étonné l'année dernière de l'engagement politique que j'avais entendu à votre assemblée générale, vous ne laissez pas indifférent, surtout avec des politiques qui connaissent aussi bien votre passion. Au moins, le message est clair.

Nous allons donc passer à la fin de cette partie de discours politique, que vous avez voulu créer l'année dernière, qui est ce moment où vous remettez une médaille politique. Danielle nous rappellera pourquoi cela avait été mis en place. Pour ce temps de médaille politique que nous allons remettre à madame Frédérique PUISSAT, sénatrice, qui va me rejoindre au pupitre, je vais appeler Jean-François, Danielle et Alain pour lancer ce moment particulier.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER — Présidente de la Fédération des chasseurs de l'Isère

Madame PUISSAT, Madame la Sénatrice, je suis très heureuse que vous soyez parmi nous aujourd'hui et de vous accueillir dans cette réunion de chasse. Ce qu'il faut savoir est que madame PUISSAT est ce qu'on peut appeler sans restriction une élue du territoire. Parce que le territoire, elle connaît. Elle a été maire, puis aux communautés de communes (plusieurs, je crois), au Conseil départemental, et maintenant au Sénat depuis 2017. Je ne vais pas vous décrire tous les engagements, les discours, les interventions qu'elle fait. Ils sont nombreux parce que son investissement pour le département de l'Isère est connu et reconnu. Je vais tout de même citer trois groupes auxquels elle a participé et qui nous sont chers : le groupe Agriculture et alimentation, le groupe Chasse et pêche

et le groupe Développement économique de la montagne. C'est dire que sous les dorures du Sénat, madame la Sénatrice sait d'où elle vient et elle y revient souvent. Nous avons profité de ses beaux discours pleins de talent et de ferveur.

Madame la Sénatrice, pour votre fidélité à nos campagnes, pour votre attachement à nos villages, pour votre implication sur le terrain, le conseil d'administration de la Fédération et moi-même, au nom de tous les chasseurs de l'Isère, nous tenions à vous remercier et à vous offrir la médaille de la Fédération. Auparavant, Alain va dire quelques mots.

Orateur : M. Alain SIAUD

Avec Frédérique nous nous connaissons bien, et au-delà de la chasse, puisque je suis élu et que nous nous rencontrons souvent. Je peux vous dire que la ruralité est ancrée au fond d'elle depuis très longtemps. J'ai un grand plaisir à travailler avec elle et c'est pour toutes ces raisons-là que nous allons te remettre la médaille de chasse au nom du conseil d'administration et de tous les chasseurs. C'est Jean-François qui va œuvrer.

Orateur : Mme Frédérique PUISSAT — Sénatrice de l'Isère

Sans refaire le protocole, je tenais, Madame la Présidente, à remercier monsieur le Maire d'Alleverd de nous accueillir, saluer mon collègue sénateur Didier RAMBAUD, saluer monsieur le Vice-président, vous avez dit beaucoup de mal des fonctionnaires, mais je salue quand même le directeur de la DDT, qui travaille au quotidien et nous vient d'un département très rural, donc connaît bien la ruralité et la chasse. Je voulais saluer, bien entendu, mes collègues conseillers départementaux, car le Département est bien représenté aujourd'hui, Nathalie est là, Cyrille est à nos côtés, Martine KOHLY, et je termine par mon binôme, Fabien MULYK, louvetier, chasseur, qui me rappelle, dans ce beau canton Matheysines-Trièves, l'intérêt de la chasse. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, c'est ancré en moi.

J'aurais pu vous parler de différents textes de loi, mais ce n'est pas l'idée. Vous l'avez dit, vous portez au niveau des fédérations un certain nombre de principes, mais de temps en temps on a aussi besoin d'avoir le législateur à ses côtés. Je crois qu'un certain nombre sont en cours d'élaboration actuellement. Un texte est porté par notre ami Patrick CHAIZE et je l'ai signé, même s'il comprend certains articles sur la sécurité qui peuvent nous interpeler, mais je préfère que ce soit nous qui portions ce message-là plutôt que d'autres s'en emparent.

Quant à vous, monsieur le Vice-président, je vous rejoins largement. Nous avons mis au Sénat un groupe de travail sur le prédateur, mais au-delà de ça j'ai fait partie d'une démarche conduite par mon collègue Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, qui a fait le choix d'attaquer l'État, considérant que, le nouveau Plan Loup étant en cours de discussion, le « en même temps », quand dans un champ on a des moutons et des loups, ça ne marche pas. Nous devons faire des choix, les porter, et dans ce cas précis nous avons fait celui de la souveraineté alimentaire, c'est donc le choix du mouton, du bétail, et ce n'est pas compatible avec le loup à l'heure actuelle. Nous porterons cette parole au niveau du Plan Loup et j'invite les chasseurs à le faire, car il est probable qu'il y ait des consultations.

Pour conclure, on m'avait demandé d'écrire quelques mots pour le journal qui va sortir prochainement sur la chasse, s'agissant de cette médaille. D'abord je remercie très sincèrement la Présidente, parce que vous avez une présidente qui porte la chasse au niveau départemental, et qui a l'occasion de faire des communications parfois un peu contre nature, mais très punchy. La dernière date de ce matin, j'ouvre *le Dauphiné* et je lis « les chasseurs aiment les animaux », et je me dis qu'on a tout gagné quand on a un discours comme ça. Bravo, madame la Présidente, vous êtes la digne représentante, aux côtés de la CCA, de la chasse au niveau départemental, et vous êtes en ce sens portée par des collègues sénateurs qui sont de grands chasseurs. Vous êtes la représentante au niveau national à travers l'Office français de la biodiversité, l'Office français de la biodiversité et de la chasse. Je le rappelle parce que c'est un amendement qu'on avait porté, mais qui a été supprimé, et je voulais vous remercier pour tout ce que vous faites au niveau départemental et au niveau national. Je le dis souvent : la ville a une figure, la campagne a une âme, continuez à la porter.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci. Que de mots justes et forts pour votre assemblée générale et le soutien politique qu'on vous apporte. La fédération et le conseil d'administration, qui est majoritairement masculin, ont souhaité offrir un bouquet à toutes les dames présentes sur le plateau, c'est pourquoi Alain est allé en remettre un à madame FAURE.

Orateur : M. Philippe MEUNIER — Vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

J'ai été parlementaire pendant 10 ans c'est pour cela que je me permets de dire ça, mais je n'ai pas attaqué les fonctionnaires. Ils font leur devoir, c'est-à-dire qu'ils obéissent aux ordres de leur administration centrale qui est sous la tutelle du pouvoir exécutif. Je tenais à le préciser.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci pour les fonctionnaires.

Nous allons terminer ce moment avec 2 ACCA, pour ce que vous appelez le « label chasse », et c'est Jean-François JOSE qui va me rejoindre. Christophe FOURNIER va nous rejoindre aussi et nous verrons pourquoi. Je vais également appeler monsieur Thierry MANGELLI, président de l'ACCA de Nantes-en-Rattier, et Jean-Pierre PODKOWA, président de l'ACCA de Beaurepaire.

Jean-François voulait rappeler ce que sont ces « labels chasse ».

Orateur : M. Jean-François JOSE — Vice-président de l'association et administrateur du Pays 11

Le label chasse a été à l'initiative de la fédération il y a une dizaine d'années pour que les chasseurs de plaine puissent venir à la montagne et inversement. Malheureusement l'initiative n'a pas perduré et il y a quand même 2 ACCA (Nantes et Beaurepaire) qui ont continué. Cela fait 10 ans que ces échanges ont lieu et c'est très enrichissant pour tout le monde. Merci aux 2 ACCA.

Orateur : M. Christophe FOURNIER – Secrétaire de l'association et administrateur du Pays 1

Je ne peux également que remercier nos 2 présidents d'ACCA qui font perdurer cette tradition. Par le passé on a opposé parfois la plaine et la montagne, mais nous avons tous la même passion et cela permet aux chasseurs de plaine de découvrir la chasse du grand gibier en montagne, et aux chasseurs de montagne de découvrir ce qu'est la chasse du petit gibier en plaine.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Moi qui suis complètement néophyte et curieux, pourrais-je avoir une particularité de la plaine et une particularité de la montagne ?

Orateur : M. Thierry MANGELLI — Président de l'ACCA de Nantes-en-Rattier

Bonjour à tous. Je tiens à remercier la Fédération des chasseurs de l'Isère de nous avoir sélectionnés pour ce label chasse, mais il faut aussi remercier les chasseurs de nos 2 ACCA, car sans leur participation ça ne pourrait pas fonctionner.

Quant aux différences de chasse, nous chassons essentiellement en battue du gros gibier, à la différence de la plaine où la chasse est plus individuelle.

Orateur : M. Jean-Pierre PODKOWA — Président de l'ACCA de Beaurepaire

Bonjour à tous.

Nous étions incapables de nous imaginer que dix ans après nous serions encore liés par une première rencontre. Nous, à Beaurepaire, nous chassons en plaine, majoritairement du perdreau, du lièvre, du faisán, on n'a plus de lapin et très peu de grand gibier, nous avons un plan qui nous autorise à chasser 5 chevreuils et accessoirement nous chassons un peu de sangliers. On s'est rencontrés une première fois à l'invitation de la fédération, et tout s'est admirablement bien passé. On a reçu Nantes-en-Rattier, ils étaient environ une dizaine. On s'est tous mobilisés, on les a accueillis avec un casse-croûte sympa, comme tout le monde sait le faire lorsqu'on a des invités. On a monopolisé des chasseurs, majoritairement avec des chiens d'arrêt, car nous avons de bons chiens d'arrêt et de bons chasseurs, dont certains font des concours donc c'est aussi le plaisir des yeux, et nous sommes allés chasser avec eux. Il faut savoir que tout ce qui est prélevé, quel que soit le chasseur, est offert à l'invité. On fait ensuite un repas traditionnel organisé par l'ACCA qui reçoit et ça se passe très bien. Les discours sont tels que ceux que vous connaissez, on se reflète les années qu'on a pu passer dans le cadre de la chasse et cela se conclut par le verre de l'amitié le soir, avant que Nantes-en-Rattier parte pour plumer les quelques dizaines de gibiers récoltés au fil de la journée.

Quand Nantes-en-Rattier nous invite, c'est de très bonne heure le matin. À la montagne il faut vraiment se lever tôt, le biotope est particulier, il ne fait pas toujours très chaud selon la période. On est accueillis merveilleusement bien avec un petit-déjeuner traditionnel, on signe le carnet de battue, les consignes de sécurité sont données, puis on se déplace pour chasser ce qui nous est offert : chevreuils ou sangliers. Pendant ce temps-là, des équipes avec des chasseurs de Beaurepaire et de Nantes-en-Rattier placés sur le territoire de montagne prennent des indices et nous permettent d'organiser à la suite la chasse aux grands chiens. Là, on a le loisir de découvrir des bêtes magnifiques, avec réussite ou pas, car le but de la manœuvre n'est pas d'avoir toujours la réussite même si c'est intéressant de pouvoir remplir le congélateur. On chasse pendant l'heure du déjeuner, donc ça se termine plutôt par un dîner très festif, avec une amitié très sincère puis un départ dans la soirée.

Cela fait 10 ans que ça dure. Nous avons fêté ces 10 ans cette année, c'est extraordinaire. L'amitié qui s'est créée entre les 2 ACCA est fantastique. À Nantes-en-Rattier on crée des animations, comme vous tous, pour pouvoir remplir

les caisses (Ball trap, repas chevreuil...) et ils sont présents à la majorité d'entre elles et c'est vraiment sympa. Nous, si on en a l'opportunité, on vient les voir également. C'est vraiment une grande amitié née d'une demande faite 10 ans en arrière et ça continue. On veut que ça dure et on veut porter ça le plus loin possible et on vous invite à faire la même chose.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci. On va vous remettre ces deux trophées.

Ce qui est formidable c'est que j'avais demandé une particularité, et que j'en ai plein donc merci beaucoup. Et j'ai bien entendu, si vous avez besoin d'améliorer vos locaux de chasse, vous avez la région qui peut vous aider.

Merci. On va clore ce moment politique et faire une pause.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Nous allons entrer dans votre vie statutaire avec vos différents rapports.

Nous allons laisser la place à Christophe FOURNIER, qui va vous présenter le rapport d'activité.

Orateur : M. Christophe FOURNIER — Secrétaire de l'association et administrateur du Pays 1

Bonjour à toutes et tous. Je suis en charge de vous présenter le rapport d'activité de votre fédération. Je vais vous parler des actions politiques, des missions de service public, et de ce qu'on fait de l'argent qui nous est attribué. Je terminerai par l'éducation à la nature et la communication, qui nous semblent, au sein du conseil d'administration, quelque chose de très important. Avant toute chose, permettez-moi de saluer Jean-Marc ROCHETTE, qui était mon prédécesseur, j'espère que ma présentation sera à la hauteur de celles qu'il faisait par le passé.

Les actions politiques et salariales

Votre fédération est administrée par 12 administrateurs (11 administrateurs et 1 administratrice), qui sont présents sur scène. Ils ont effectué 5 318 heures de bénévolat pour vous, pour votre fédération, et parcouru presque 104 000 kilomètres. Ce volume horaire comprend des conseils d'administration et des bureaux (11 par an), les contacts avec les services de l'État et les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, et les nombreuses invitations auxquelles nous répondons (invitations des ACCA, participation aux réunions d'unités de gestion et de pays cynégétiques).

Au sein de la Fédération, il y a aussi le personnel salarié. La Fédération emploie 19 salariés qui effectuent des tâches administratives, des tâches techniques et qui sont toujours à la recherche du développement, ce qui représente environ 30 500 heures travaillées. Je tiens ici à remercier tous les salariés de la Fédération pour leur travail, leur ardeur et leur implication. Ces salariés ont environ 80 % de leur temps de travail consacré à des missions de service public.

Les missions de service public

Vous en voyez la répartition sur le camembert : formation, juridique, patrimoine cynégétique, permis de chasser, dégâts, plan de chasse, la sécurité qui a été ajoutée cette année avec les formations décennales que nous proposons. Au sujet de ces activités, je vais faire un focus sur les validations et le permis de chasser.

Sur les validations, depuis plusieurs années elles sont en baisse, c'est encore le cas cette année, mais le point positif est que cette diminution s'atténue au fil des ans et on voit même augmenter le nombre de nouveaux chasseurs. Cette année, nous avons eu 312 nouveaux permis.

Le permis de chasser, nous l'avons fait passer cette année à 494 personnes, dont 423 réussites, ce qui représente un taux de réussite de 86 %, le meilleur depuis de nombreuses années. 423, c'est un record. Pour 312 nouveaux chasseurs, ce qui veut dire que certains ne valident pas leur permis tout de suite ou vont valider des permis dans d'autres départements, comme des gens viennent d'autres départements chasser en Isère.

Il y a un regain d'intérêt pour la chasse, de plus en plus de personnes se renseignent et sont intéressées par le permis de chasser. Nous pouvons attribuer ça d'une part aux influenceurs, comme Richard sur Terre, qui font la promotion de la chasse sur les réseaux sociaux, mais aussi aux actions de communication que nous menons, comme « Un dimanche à la chasse » et « Un dimanche en nature », qui sont vraiment les manifestations phares et qui attirent de plus en plus de monde.

Autre fait marquant : on peut s'inscrire en ligne à la formation au permis de chasser, sur le site de la fédération.

Dans les autres missions de service public, nous avons la surveillance sanitaire. Nous avons eu en Isère 5 victimes de la trichine du sanglier, qui sont heureusement toutes en voie de guérison. Nous avons fait effectuer cette année, grâce à vous, les présidents d'ACCA qui nous ont transmis des langues de sangliers, 97 analyses, elles ont toutes été négatives. En ce qui concerne la grippe aviaire, le nombre de communes iséroises actuellement inscrites et classées en zones de contrôle temporaire est de 262. Ça a commencé par 92 en janvier, 140 ont été ajoutées en février et 30 encore le 31 février. Pour l'instant, l'arrêté préfectoral ZCT est toujours d'actualité. Concernant la peste porcine

africaine, aucun cas n'a été déclaré en France, mais nous restons vigilants puisque des cas ont été déclarés aux frontières, notamment en Italie et en Allemagne. Les 245 analyses réalisées en France ont toutes été négatives. Autre nouveauté depuis 2 ans : Doc'Isère. 96 % des statuts d'ACCA et d'AICA sont présents et approuvés sur Doc'Isère. 85 % des RIC, règlements intérieurs et de chasse, y sont dématérialisés, ce qui en permet le renouvellement simple et automatique d'une année sur l'autre pour les présidents d'ACCA et les secrétaires pour renouveler et refaire chaque année les RIC. 64 % de ces règlements sont approuvés. On propose également des convocations d'AG types et à partir de cette année on pourra même y télécharger un procès-verbal d'assemblée générale directement, inscrire des gens aux formations administratives des ACCA et AICA, et on aura bientôt un accès pour effectuer des modifications administratives en ligne. Je vais vous donner deux exemples d'informations tirées de Doc'Isère. La première sur le prix des cartes. On vous avait conseillé de mettre deux prix de cartes : un pour les membres de droit, un pour les membres extérieurs. 80 % des ACCA l'ont fait, ce qui simplifie beaucoup les discussions et les négociations sur le prix des cartes dans nos associations communales. L'autre point intéressant concerne les jours de non-chasse. 86 % des ACCA iséroises n'ont qu'un jour de fermeture de chasse le vendredi, et 14 % ont un jour de fermeture en plus du vendredi, souvent le lundi ou le mercredi.

Les projets subventionnés par les partenaires institutionnels (l'État pour 42 %, au travers de l'Office français de la biodiversité, la Région pour 24 %, le Département pour 28 %). La participation de la Région est répartie à parts égales sur les 12 fédérations des départements. Nous tenons à remercier le Département, la Région et l'ONB pour le soutien financier sans faille, sans qui ces projets ne pourraient pas être réalisés. Les thèmes portés par ces projets sont représentés sur ce camembert.

Les principaux thèmes des projets subventionnés sont la gestion, la conservation et l'amélioration des milieux pour 46 %, l'amélioration de nos connaissances pour 31 %, l'éducation à la nature pour 14 %, la sécurité, ainsi que le traitement des déchets de venaison.

Nous allons vous présenter les communes qui ont participé à au moins un projet subventionné sur l'année 2021-2022 : 248 sur 512, donc à peu près 50 % des communes participent ou ont des actions subventionnées qui peuvent être des haies, des cultures CIPAN, des réhabilitations de mares, des réouvertures de milieux... évidemment les postes de tir surélevés sécurisés et les bacs d'équarrissage pour le traitement des déchets de venaison, apparu cette année.

Un focus sur une action menée par le Conseil départemental : une filière pour les plans forestiers et avoir une filière végétale locale. Les arbres qui sont réimplantés sont issus de producteurs isérois, ce qui permet d'avoir une meilleure résistance aux aléas climatiques de notre département.

Qui dit subventions dit travail salarié. Le nombre d'heures travaillées par les salariés sur ces projets subventionnés est d'environ 6100, soit 4 équivalents temps plein.

Autre exemple de projet subventionné : l'application Géochasse, qui ne cesse d'évoluer, avec un nouvel onglet Territoire, qui permet de voir les zones de chasse, les zones humides et les zones Natura 2000, les réserves naturelles et les zones humides ou les pelouses sèches. On y trouve aussi des fiches-conseils pour le plan de développement du territoire. Ce développement est dû à l'écocontribution et à l'aide financière du département.

Dans notre politique de développement, nous portons une attention particulière à l'éducation à la nature, et à la communication.

Pour l'éducation à la nature, nous avons confirmé dans son poste Camille BLAIN, chargée des animations au sein de la fédération. La politique de la fédération repose sur 4 piliers : des actions participatives et animations, des soutiens aux ACCA dans leurs diverses manifestations et participations à des forums, nous allons travailler sur les relais cynégétiques pour redynamiser cette politique, et la valorisation avec des publications qui sont à votre disposition. Les thèmes de l'éducation à la nature : du déplacement de la faune jusqu'au comptage, les indices de présence, l'intérêt des haies. Nous avons fait 75 animations pour 2150 personnes. L'investissement des chasseurs dans ces animations est intéressant et important puisqu'il permet de monter au public les nombreuses connaissances que nous avons. 80 % des animations se sont tournées vers les publics scolaires, et notre volonté est de poursuivre ces activités et de mettre à votre disposition des supports qui vous permettront de coanimer, soit des forums des associations dans vos communes, soit lors de forums sur l'environnement, sur la biodiversité.

Je terminerai par la communication, dont l'intérêt a été mis en évidence lors de la première partie de cette assemblée générale. La communication est externe, sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et Instagram, mais aussi interne et en présentiel : « Un dimanche à la chasse » et « Un dimanche en nature », qui sont 2 activités phares de cette communication. « Un dimanche à la chasse » en est à bientôt à sa 10^e saison, 34 ACCA ont participé cette année, c'est 17 de plus que l'année précédente, et nous avons touché 376 invités. Cette manifestation est importante et j'encourage toutes les ACCA qui ne l'ont pas encore fait à lancer cette activité, c'est plus facile maintenant qu'on peut le faire durant toute la saison de chasse. « Un dimanche en nature » a reçu cette année 4 600 visiteurs, c'est

53 % de plus que l'année précédente. Les retombées sont énormes dans les médias, les exposants sont contents de participer et les personnalités politiques y étaient cette année nombreuses (plus d'une vingtaine). Cette année, il aura lieu le 4 septembre dans le parc de Chambaran, c'est assez central sur le département.

Je vous remercie pour votre attention.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Christophe. Nous allons passer à la présentation des comptes et j'invite Claire NGO TON SANG, du cabinet SYNEXIA, à nous rejoindre.

Orateur : Mme Claire NGO TON SANG - Expert-comptable, cabinet SYNEXIA

Bonjour à tous. Nous allons présenter le bilan de l'exercice 2021-2022.

Avec un total de charges de 3 759 928 euros, en augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent, et un total de recettes de 3 333 239 euros, en baisse de 2 % par rapport à la saison précédente, le bilan de l'exercice clos au 30 juin 2022 présente une perte de 426 689 euros.

Les charges en chiffres

Charges et services extérieurs, qui représentent l'ensemble des charges de fonctionnement de la fédération (loyers, assurances, prestataires) incluant les achats de matériel et les indemnités dégâts, ont augmenté de 26 %. L'augmentation est principalement causée par les indemnités dégâts versées.

Les impôts et taxes et versements assimilés restent stables.

Les charges de personnel 1 191 666 euros ont augmenté de 5 %, augmentation liée à l'arrivée d'un nouveau salarié et aux augmentations générales.

Les autres charges de gestion courante pour un montant de 141 741 euros sont en baisse de 21 000 euros, et comptabilisent principalement la contribution à l'écocontribution.

Les charges financières et exceptionnelles d'un montant de 15 246 euros proviennent principalement d'une charge exceptionnelle liée à la valeur nette comptable d'un véhicule qui a été cédé.

Les dotations aux amortissements augmentent de 8 % et passent à 271 002 euros.

Je vous laisse prendre connaissance du camembert des répartitions des charges par catégories.

Malgré une augmentation de la masse salariale, la proportion de celle-ci reste de 32 %, ce qui est un bon ratio pour une association de cette taille, et ce sont les achats de services extérieurs qui ont augmenté au détriment des autres charges avec une indemnité de dégâts qui est passée de 19 % à 24 %.

Concernant les produits

302 178 euros de recettes proviennent des marchandises et des prestations de service fournies par la fédération. Les projets réalisés sur la période ont été subventionnés à hauteur de 288 695 euros, la vente des timbres a généré 1 475 361 euros de recette, ce qui est stable en comparaison de la saison précédente. Cotisations territoriales, taxes plan de chasse, responsabilisation en baisse sensible, 761 043 euros. La vente de matériel de protection, l'écocontribution et la subvention de la Fédération nationale des chasseurs représentent 3 % des recettes, soit 121 076 euros.

Les produits financiers exceptionnels, 164 237 euros, se décomposent par 30 000 euros de revenus de placements financiers, 36 000 euros de la cession de véhicule dont nous avons parlé précédemment, 53 000 euros de quote-part de subventions d'investissement qui remontent annuellement dans votre résultat, et 46 200 euros qui sont liés au plan de résilience et dont le solde a été perçu sur l'exercice suivant.

Les transferts de charges repris sur amortissement et provision de 220 649 euros incluent principalement une reprise sur la provision d'indemnités de départ en retraite pour un montant de 110 000 euros dont les fonds ont été placés sur un contrat d'assurance.

Je vous laisse prendre connaissance du camembert de la répartition des recettes. Nous notons qu'elle est sensiblement identique à celle de l'exercice précédent, avec cependant une baisse au niveau de la quote-part des subventions, liée à un report de dossier de 135 000 euros sur l'exercice suivant suite à une modification dans les conditions d'attribution.

Sur ce diagramme sont reportés les résultats des 8 dernières années. La fédération a essuyé des pertes conséquentes en 2017 et en 2018. L'historique des subventions et des projets subventionnés sur les 11 dernières années, la fédération essaie de déposer en moyenne 400 000 euros en projets à subventionner par an. Cette année, l'objectif n'a pas été atteint suite à ce report évoqué précédemment.

La situation financière de la fédération s'exprime par ses fonds propres, qui sont constitués de l'accumulation de tous les apports et des résultats bénéficiaires comme déficitaires depuis sa création. La perte de 426 689 de cette année a été affectée à hauteur de 46 970 euros aux réserves générales, et 438 547 euros à la réserve des dégâts, pour les ramener respectivement à la somme de 2 897 195 euros pour les réserves générales, et à 58 828 euros pour la réserve des dégâts. En rappel, l'année précédente, vous avez perçu des indemnités, 414 200 euros pour les

dommages sur la Maison de la chasse. Cette somme a été affectée aux futurs travaux du bâtiment et au 30 juin 2022, 17 759 euros de dépense ont été engagés.

Avec une trésorerie de 3 138 265 euros, dont 1 026 325 euros sur des placements à terme, votre trésorerie est quasiment équivalente, voire supérieure à vos fonds propres. La gestion de la trésorerie de la fédération est donc très bonne.

Pour conforter nos propos, la fédération accumule 4 350 176 euros d'actifs, dont 3 millions en trésorerie, et son endettement s'élève à 912 000 euros, dont 84 000 euros sur un endettement à long terme. La situation financière de la fédération, malgré cette perte de 426 689 euros, est une situation financière saine.

Merci pour votre attention.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Claire.

Cette présentation ne serait pas complète si nous n'avions pas ce moment de certification des comptes. Nous avons simplement un changement puisque monsieur Bertrand SIEFERT, votre commissaire aux comptes, n'a pas pu être présent. C'est donc monsieur Patrice SIBUT, votre directeur général, qui va faire le rapport.

Orateur : M. Patrice SIBUT — Directeur général

Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous lire un extrait du rapport que le commissaire aux comptes nous a transmis.

Concernant l'extrait du rapport sur le paragraphe consacré à la conclusion que le commissaire aux comptes porte sur la gestion financière de la fédération, il précise qu'« en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des chasseurs de l'Isère relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association, à la fin de l'exercice.

Aucune convention nouvelle n'a été passée en cours de l'exercice écoulé. L'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale en cours d'exercice antérieur s'est poursuivie au cours de l'exercice. Cette convention concerne, entre autres, madame Danielle CHENAVIER en tant que présidente de la fédération, elle a pour objet de définir l'indemnité forfaitaire mensuelle versée à madame CHENAVIER pour la mission qu'elle assume. Elle est de l'ordre de 500 euros. »

J'en ai terminé.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Patrice, on continue ce volet financier si important avec votre trésorier, Alain PERRIN, qui va intervenir sur les cotisations Responsabilisation dégâts, et le budget prévisionnel.

Orateur : M. Alain PERRIN — Trésorier de la Fédération des chasseurs de l'Isère

Bonjour à tous et à toutes.

Les cotisations Responsabilisation dégâts grand gibier

Un exercice dégâts en déficit de 208 300 euros, notamment lié à la forte augmentation des céréales. 12 unités de gestion en excédent de 99 496 euros, pas de versement de ces excédents dans les comptes UG, car l'exercice est déficitaire. 14 unités de gestion en déficit de 307 796 euros avec un financement de cette somme, 99 496 euros en provenance des UG en excédent, 44 900 euros pris dans les comptes des UG en déficit, et qui sont les économies des années précédentes, 65 934 euros qui viennent de la réserve dégâts de la Fédération des chasseurs de l'Isère, 97 466 euros qui sont les cotisations dégâts qui seront facturées aux détenteurs des UG en déficit.

Le budget prévisionnel 2023-2024

Il est présenté à l'équilibre avec des charges et des produits à hauteur de 3 354 787 euros. Des charges tenant compte des augmentations des salaires et taxes, des énergies, mais tablant sur un retour à la normale des indemnités dégâts versées aux agriculteurs. Une répartition des charges identique aux années précédentes, où les pourcentages les plus importants sont 46,7 % sur les achats et services extérieurs, et pour 36,6 % les charges de personnel.

Un montant des produits tenant compte de la baisse du nombre des chasseurs compensée en partie par l'indexation sur le coût de la vie du montant du timbre national.

Une répartition des produits où l'on peut noter l'importance des validations avec 45 % et celle des cotisations dégâts territoriales et taxe plan de chasse pour 25,6 %. Des subventions d'exploitation en provenance du Département, de la Région, de l'État et de l'Europe pour 350 000 euros.

Ce qu'il faut retenir pour 2023-2024 : une ligne dégâts à 570 000 euros, pas d'augmentation du montant de

l'adhésion annuelle, pas d'augmentation des contributions territoriales ni des taxes plan de chasse.
Merci pour votre attention.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Alain pour cette présentation.

Une situation saine, donc, mais à surveiller avec l'évolution des dégâts annoncée dans le rapport moral et que les élus ont entendue.

On continue avec Patrice et Jean-François, qui vont nous parler de la modification du schéma départemental de la chasse et de la faune sauvage.

Orateur : M. Patrice SIBUT — Directeur Fédération des chasseurs de l'Isère

Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous parler du schéma départemental de la gestion cynégétique, document que vous connaissez tous bien.

En premier lieu, nous allons voir ce qu'est un schéma départemental de gestion cynégétique. C'est un document qui a été rendu obligatoire par la loi chasse de 2000, et les fédérations départementales de chasseurs de France sont dans l'obligation de le rédiger. Cela est fait avec les partenaires institutionnels que sont les agriculteurs, les forestiers, les représentants des propriétés privées (c'est important de le signaler, car c'est assez rare) et avec les services de l'État. Ce document sert à cadrer notre activité cynégétique dans le département de l'Isère, c'est un peu notre Code de la chasse, rédigé en prenant en considération les missions que vous remplissez. Il a une durée de vie de 6 ans et est renouvelable tous les ans.

Ce peut être un document d'objectifs, mais aussi un document de moyens. La différence peut être subtile. Je peux dire dans le schéma départemental « nous allons planter 100 km de haies en 6 ans » et je peux dire « quand nous allons planter les haies, nous mettrons telles règles en place et telle convention ». Il ne faut pas confondre l'objectif et les moyens. Notre schéma départemental est principalement un document de moyens. C'est un peu notre Code de l'environnement, c'est très cadré, on le discute souvent avec les agents de l'Office français de la biodiversité concernant la répression liée à la pratique de la chasse. On s'y réfère quotidiennement. Le service juridique de la fédération notamment, nous y sommes deux, moi-même et Mélanie VINCENT, s'y réfère souvent pour vous accompagner.

Qui valide ce schéma départemental ? La fédération l'écrit, soumet un projet, et le préfet, après avoir consulté les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, et s'être assuré que notre document est conforme aux orientations forestières et agricoles, décide par arrêté préfectoral de valider ou pas le schéma.

Comme vous avez vu sur la *slide*, notre schéma départemental était encore valable jusqu'en 2025. Nous vous proposons aujourd'hui de le modifier parce que le mandat des administrateurs de la fédération et des fédérations de France a changé, ils ne sont plus élus pour 6 ans avec la moitié du conseil d'administration renouvelable tous les 3 ans, mais c'est un mandat unique de 6 ans. Il fallait donc caler ce schéma départemental avec le mandat électif du conseil d'administration. Autrement, un conseil d'administration arriverait avec un schéma qui aurait encore une durée de vie de 3 ans, et ne pourrait pas mettre en place la politique qu'il souhaite développer. Nous vous soumettrons donc aujourd'hui au vote, pour choisir ou non de renouveler ce schéma de manière anticipée pour le caler sur le calendrier électoral de la fédération.

En ce qui concerne les évolutions majeures qui portent sur des points réglementaires et d'ordre administratif, 3 points essentiels : lorsqu'il y a fusion de communes, cela peut entraîner une modification des pays cynégétiques et donc des unités de gestion. C'est important dans le sens où vous pouvez être amenés à changer d'unité de gestion ou de pays cynégétique. Cela peut avoir des conséquences sur votre contribution et la cotisation dégâts, qui est liée à l'unité de gestion à laquelle vous appartenez. Toutes les mesures limitant l'exercice de la chasse concernant le grand gibier dans les réserves de chasse ont été supprimées, puisque depuis 2019, pour chasser dans les réserves de chasse le grand gibier soumis à plan de chasse ou à plan de gestion (et c'est notre cas pour le cerf et le sanglier), vous n'avez plus besoin d'autorisation individuelle accordée par le préfet. En ce qui concerne les plans de gestion cynégétique sangliers, un décret est paru en octobre 2022 précisant que ces plans de gestion ne peuvent plus intégrer de mesures qualitatives. Désormais vous ne pourrez pas dire à mi-saison « on ne tirera que les bêtes rousses ». En ce qui concerne la cohabitation, votre génération a toujours fait preuve d'un grand dynamisme dans la cohabitation. Danielle en a parlé, beaucoup nous regardent, nous sommes un peu un petit centre expérimental, nous avons été auditionnés par le Sénat concernant la commission sécurité, preuve que nous sommes une fédération un peu modèle, et la nouveauté pour 2023 est que nous allons ouvrir un espace adhérent à chaque commune du département. Chaque municipalité pourra donc venir sur le site de la fédération et y trouver des informations d'ordre réglementaire, pratiques et liées à votre territoire de chasse. Dans cet espace, le maire de votre commune pourra trouver la carte de votre territoire, qui a le droit de chasser et où. De plus, cet espace adhérent va répondre à

l'obligation réglementaire qui est la vôtre, présidents d'ACCA, de rendre accessible à tout citoyen français, parce que vous assurez une mission de service public, des informations telles que votre statut, votre règlement de chasse, la liste des parcelles sur lesquelles vous avez le droit d'exercer votre activité, ainsi que la liste des membres de votre association (noms et prénoms). Cette obligation, nous allons l'assumer si vous utilisez le système que nous avons mis en place, Doc'Isère, Christophe en a longuement parlé.

Je donne la parole à Jean-François, qui va vous exposer les autres modifications du schéma.

Orateur : M. Jean-François JOSE — Vice-président de l'association et administrateur du Pays 11

Bonjour à tous. Le conseil d'administration souhaite que son schéma soit calé sur son calendrier électoral. Nous allons donc apporter quelques modifications qui nous impacteront directement dans la gestion de vos sociétés de chasse, je vais vous les lister.

Une modification majeure porte sur la suppression des commissions de contrôle, que chaque société de chasse devait mettre en place avec 2 lieux et 3 plages horaires au maximum. Je ne parle pas de permanences que vous organisez souvent en fin de journée, car vous êtes évidemment toujours dans l'obligation de suivre l'évolution du plan de chasse a minima.

Une autre modification porte sur la sécurité à la chasse. Les chasses collectives en battues sont concernées. Nous clarifions la question des battues organisées entre plusieurs sociétés de chasse. Il est clair maintenant que vous devez utiliser un carnet de battue par territoire de chasse, et donc un responsable de battue doit être présent pour chacun des territoires. D'autre part, si vous faites par exemple 2 battues le même jour avec les mêmes participants, vous n'êtes plus dans l'obligation de resigner le carnet, mais vous devez obligatoirement répéter les règles de sécurité, car elles peuvent changer en fonction du secteur de chasse. En chasse collective, vous devrez conserver les carnets de battue jusqu'au 30 juin de la saison de chasse suivante. La raison de cette mesure est que, en cas d'accident, par exemple collision sur la route, le carnet constitue une preuve que les agents de la force publique peuvent réclamer. Autre mesure pour nous protéger de nous-mêmes : avoir l'arme déchargée obligatoirement quand on se rend au poste et qu'on le quitte.

Concernant le petit gibier de montagne, il sera désormais nécessaire de déclarer sous 72 heures les prélèvements, hormis la marmotte et le lièvre variable. Pour la bartavelle, si vous le désirez, le prémarquage sera possible à partir de 2 attributions.

Concernant les sangliers, le schéma départemental peut être modifié tout au long des 6 ans. Nous savons déjà que des modifications interviendront puisque nous attendons des réformes réglementaires suite à l'accord national signé entre agriculteurs et chasseurs qui prévoit entre autres la diminution au niveau national de 20 à 30 % des surfaces détruites, ce qui représente pour notre département environ 60 hectares en moins sur 3 ans.

Nous attendons des mesures gouvernementales en matière de sécurité et de cohabitation suite au rapport de la commission sénatoriale de sécurisation à la chasse.

Vous l'avez compris, le schéma départemental évolue régulièrement. Aujourd'hui, nous soumettons à votre décision son renouvellement anticipé. Conservez à l'esprit que votre décision d'entériner ou non notre schéma départemental est entre les mains de monsieur le Préfet.

Nous vous remercions de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Jean-François et Patrice, je pense que tout le monde a tous les éléments pour faire le choix de vote. Alain va vous expliquer les modalités de ce vote qui vous attend dès la clôture de cette AG.

Orateur : M. Alain SIAUD — Vice-président Fédération des chasseurs de l'Isère

Bonjour à tous et à toutes. Je vais vous présenter les modalités de vote.

7 questions sont soumises au vote en ligne. Des documents annexes sont associés à chacune des questions. Tous les chasseurs peuvent voter dès aujourd'hui depuis leur espace adhérent, et ce jusqu'au 12 avril à minuit. Les résultats vous seront communiqués à partir du 13 avril. Je vais vous lister les questions.

- 1 — Approbation du PV de l'AG 2022.
- 2 — Approbation du budget réalisé en 2021 et 2022.
- 3 — Approbation du budget prévisionnel 2023-2024.
- 4 — Approbation de l'adhésion individuelle Fédération des chasseurs de l'Isère
- 5 — Approbation de la contribution territoriale 2022-2023
- 6 — Approbation des taxes plan de chasse 2023-2024
- 7 — Approbation des modifications du schéma départemental

Bon vote.

Orateur : M. Michel GUETAT — Présentateur

Merci Alain, je crois qu'on a terminé le temps statutaire. Ce que je retiens, c'est que depuis plusieurs années que je travaille avec vous et je reconnais votre grand professionnalisme et la richesse de votre travail, c'est très sérieux et je comprends pourquoi les politiques vous font confiance.